

Synthèse sur Kofi Annan, d'après la revue de presse des articles parus au moment de son décès en août 2018 :

Sa vie, sa carrière et sa personnalité

Né en 1938, Kofi Annan est issu d'une famille ghanéenne aisée, son père étant cadre d'une filiale de la FTN Unilever. Il fait des études d'économie qu'il achève au MIT aux Etats-Unis.

Il passe presque toute sa carrière à l'ONU, puisqu'il y entre en 1962 au sein de l'OMS avant d'en gravir successivement les échelons : direction des ressources humaines, du budget puis secrétaire général adjoint chargé du maintien de la paix (il connaît les deux échecs du génocide rwandais en 1994 et de la guerre en Bosnie en 1995, avec notamment le massacre de Srebrenica) avant d'être élu, avec le soutien des Etats-Unis, 7^e secrétaire général de l'Organisation. Il y reste deux mandats, de 1997 à 2006, succédant à l'Egyptien Boutros Boutros-Ghali. A la tête de l'ONU, il est récompensé par le prix Nobel de la paix en 2001. C'est le Sud-Coréen Ban Ki-Moon qui prend sa suite.

Il garde par la suite une place importante sur la scène internationale, tant grâce à la création d'une fondation philanthropique axée sur le développement et la lutte contre l'évasion fiscale, que parce qu'on fait plusieurs fois appel à lui comme médiateur : c'est le cas au Kenya en 2008, en Syrie en 2012 (il est contraint d'abandonner au bout de 6 mois devant son impuissance) ou encore en 2016 lorsqu'il prend parti en faveur des Rohingyas, minorité birmane persécutée.

On le dit fin, charismatique, optimiste, intègre, ayant toujours le souci de l'humain et de la paix.

L'ONU sous ses deux mandats (1997-2006)

En tant que secrétaire général des Nations Unies, il a toujours eu à cœur le souci de la paix, de la négociation, de la médiation et du multilatéralisme. Dans ce domaine, son rejet de l'intervention américaine et britannique en Irak en 2003 est son acte le plus significatif : il condamne cette guerre qu'il juge « illégale ».

Par ailleurs, il fait reconnaître et adopter en 2005 un nouveau principe, celui de la « responsabilité de protéger », du « devoir d'ingérence » qui incombe à l'ONU dès lors qu'il existe une violation flagrante des droits de l'homme. Cela explique pourquoi sous ses mandats le nombre d'interventions des casques bleus augmenta continuellement, passant de 20 000 engagés dans des opérations en 1997 à 90 000 en 2006, et des interventions plus nombreuses au sein de conflits intra-étatiques.

Il souhaite par ailleurs réformer l'institution onusienne et lui donner une image moderne, ce qui le conduit à multiplier les apparitions dans les médias. A cette fin, il cherche à améliorer la cohérence et la coordination de l'action onusienne.

Son rapport sur le millénaire publié en 2000 est une de ses grandes réalisations : il invite les Etats à s'engager dans différents domaines comme la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'éducation, la lutte contre le sida et même la lutte contre le réchauffement climatique... autant d'éléments qui sont ensuite inscrits dans les « Objectifs du millénaire pour le développement ». L'action en faveur de la paix apparaît ainsi comme plus globale, cherchant à éradiquer les causes profondes des guerres.

Ainsi, sous son mandat, l'ONU est revitalisée en intervenant plus en quantité et en qualité (diversification de ses missions).

Les critiques adressées à Kofi Annan (et à l'ONU)

On lui a reproché d'avoir serré la main à Saddam Hussein en 1998 ou encore le programme « pétrole contre nourriture » dont l'objectif était de permettre à l'Irak de vendre ses hydrocarbures en échange de nourriture pour sa population et qui a été entaché par un immense scandale de corruption (Kofi Annan en est sorti blanchi, mais pas son fils Kojo).

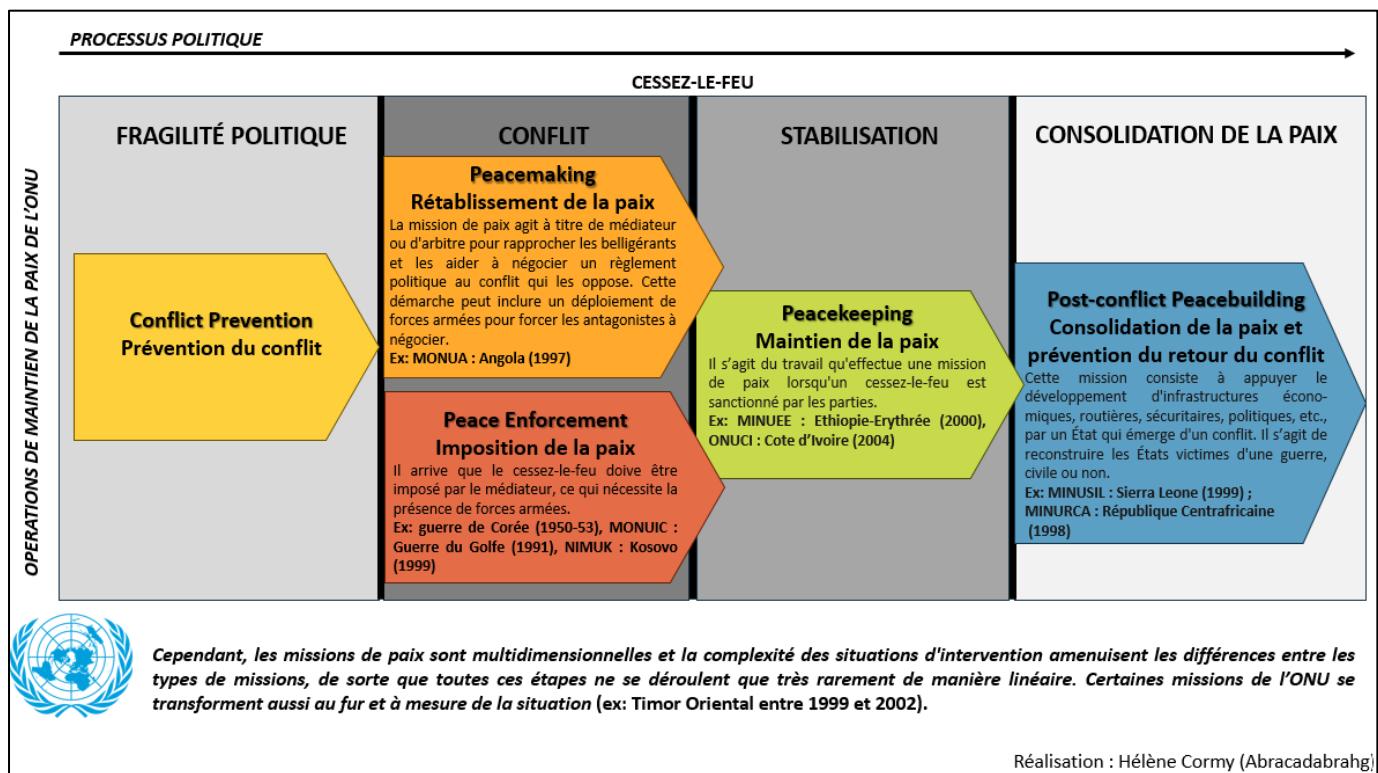
Plus globalement, certains ont conclu à son échec dans son œuvre de réforme de l'ONU : l'organisation est demeurée impuissante et obsolète sur bien des points.

De façon plus générale, Kofi Annan a renforcé l'action de ses prédécesseurs

- Il a lié l'action en faveur du développement, l'accroissement de la solidarité internationale et la paix = c'est l'objet de son rapport « Nous les peuples » (2000) qui fixe les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- **Sous Kofi Annan, l'ONU a été revitalisée en intervenant plus en quantité (augmentation des opérations de maintien de la paix) et en qualité (diversification de ses missions).** Elle intervient notamment plus dans des conflits intra-étatiques, du fait de l'augmentation de ce type de guerre, mais aussi du principe dont **Kofi Annan a été l'artisan : le « devoir d'ingérence » ou la « responsabilité de protéger » pour l'ONU.** Selon lui, il est légitime d'intervenir si la population d'un Etat est en danger, si les droits de l'homme sont menacés et que l'Etat est incapable de gérer la situation.

On distingue trois types d'OMP (opération de maintien de la paix)

- **OMP de 1^{ère} génération : peacekeeping : interposition entre les belligérants pour obtenir un cessez-le-feu et ramener la paix**
- **OMP de 2^e génération : opérations variées qui peuvent être intrusives**, mais toujours avec le consentement des belligérants, **pour rétablir la paix (peacemaking) et (re)construire les fondations d'une paix durable (peacebuilding)** : comprenant entre autres la démobilisation des combattants, le rapatriement des réfugiés, la reconstruction économique, la (ré)installation du système judiciaire, la surveillance des processus électoraux, les réformes de l'armée et de la police, ou le soutien à la société civile, donnant naissance à la notion de «consolidation de la paix».
- **OMP de 3^e génération : cette fois, l'intervention des casques bleus est indépendante du consentement et impose la paix militairement (peace enforcement).** Cela concerne notamment les conflits intra-étatiques où l'aide humanitaire doit être sécurisée (corridors humanitaires).



Il a connu des succès

- Le Timor oriental est accompagné vers l'indépendance
- il permet la médiation entre l'Ethiopie et l'Erythrée
- L'ONU intervient avec succès en Sierra Leone et au Libéria

MINUSIL : intervention en Sierra Leone (Afrique de l'ouest) entre octobre 1999 et le 31 décembre 2005

Contexte et facteurs de l'intervention : Une guerre civile débute en 1991 et oppose le RUF (revolutionary united front) au NPCR (conseil national provisoire du gouvernement)

Objectifs de l'opération : rétablir la paix dans le cadre d'une grave guerre civile avec des actes d'une violence rare, veiller au désarmement des combattants, faire respecter l'action humanitaire et les droits de l'homme.

Formes de l'intervention : En 2001, le conseil de sécurité de l'ONU autorise l'accroissement des casques bleus jusqu'à 17500 militaires.

Bilan : L'opération Minusil a permis de ramener la paix et la stabilité, la démocratie et la prospérité en Sierra Leone. La Minusil a mis en place une stratégie de retrait qui a permis de laisser le pays sur la bonne voie pour se relever. Il persiste néanmoins des problèmes économiques importants. La mission Minusil a été un succès, et tous s'accordent à dire que dans d'autres conflits elle pourrait constituer un exemple à suivre.

Il a connu des échecs

- C'est l'OTAN et non l'ONU qui règle le conflit en ex-Yougoslavie
- La situation est restée complexe en RDC, au Burundi et en Haïti
- Echec de la médiation dans la guerre civile angolaise

MONUA : intervention en Angola en 1997-99

Contexte et facteurs de l'intervention : conflit intra étatique, une guerre civile éclate en Angola en 1974 après la décolonisation du Portugal. Trois mouvements de libération s'affrontent le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), l'UNITA et le Front national de libération de l'Angola (FNL).

Objectifs de l'intervention : Aider les parties angolaises à consolider la paix et la réconciliation nationale, renforcer les mesures de confiance et créer un environnement propre à assurer la stabilité à long terme, l'évolution de la démocratie et le relèvement du pays.

Formes de l'intervention : Opération de maintien de la paix, mission d'observation des nations unies. Déploiement d'environ 3000 soldats (réduit à 400 en fin de mission), 253 observateurs militaires, 289 contrôleurs de police civile.

Bilan :

Des succès : réduction temporaire des combats dans plusieurs régions, participation de l'UNITA aux institutions politiques, mais la présence des casques bleus n'a gelé le conflit qu'à court terme.

Cette OMP est généralement considérée comme un échec en raison d'un désarmement incomplet de l'UNITA, de la faible capacité de l'ONU à contraindre les acteurs locaux car elle n'est qu'une force d'interposition. Les ressources naturelles (diamant, pétrole) alimentent la reprise du conflit dès 1998. La MONUA est retirée en 1999 et le conflit ne prend fin qu'en 2002 sans médiation directe de l'ONU

- 2^{nde} guerre du Golfe

Kofi Annan : « Les Etats-Unis ont besoin de l'ONU et l'ONU a besoin des Etats-Unis. »

Madeleine Albright (secrétaire d'Etat à la Défense américaine) à propos des Etats-Unis : « multilatéraux quand nous le pouvons, unilatéraux quand nous le devons. »

Il a proposé de nouvelles orientations à l'ONU

- Kofi Annan a réformé le fonctionnement de l'ONU
- Création de la Cour Pénale Internationale (1998)... mais les Etats-Unis ne signent pas
- Association des multinationales au « Pacte mondial » de 2000 et volonté d'ouverture à la société civile. = il s'agit d'inciter les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en proposant un cadre d'engagement volontaire construit sur 10 principes (respect des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement, lutte contre la corruption...). Il rencontre tout de même l'opposition de certains acteurs qui ne veulent pas associer les entreprises à l'ONU ou veulent les contrôler
- Echec toutefois pour la réforme du conseil de sécurité et son élargissement.
- Il énonce le « devoir de protéger » ou « droit d'ingérence humanitaire »

C. Limites et défis de l'ONU aujourd'hui

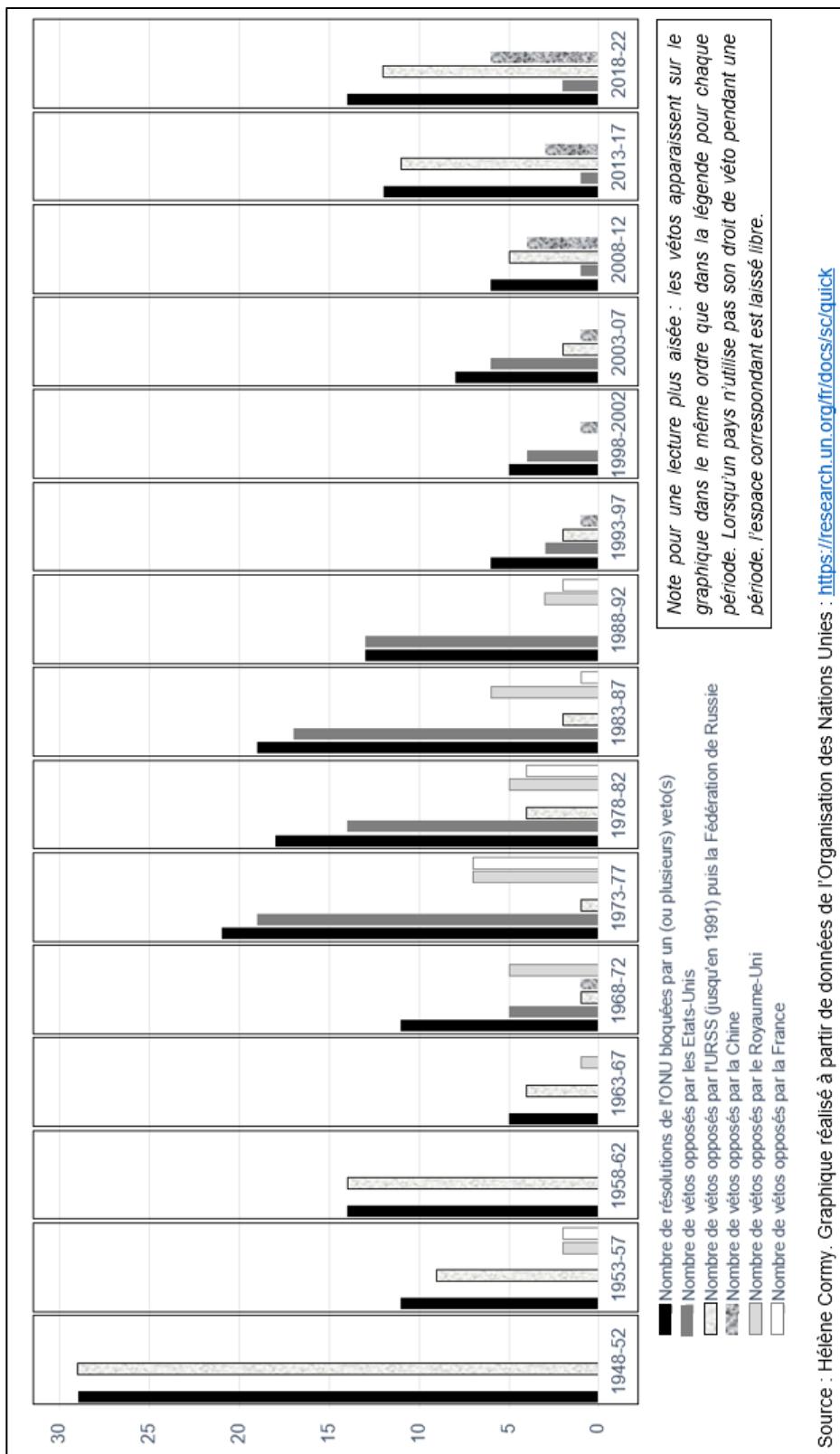
Réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, la bonne blague

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (États-Unis, Chine, Russie, France et Royaume-Uni) ont été récemment accusés, lors d'un débat sur l'avenir de cet organe organisé par l'Assemblée générale de l'ONU, de le paralyser par leurs « *intérêts concurrents* » et leurs incessantes menaces de veto. De nombreux pays ont profité de l'occasion pour exiger à nouveau la réforme du Conseil, notamment concernant sa représentativité et l'utilisation tant décriées du droit de veto par les cinq membres permanents, plus communément appelés les P5. « Revoilà une fois de plus ce fameux serpent de mer dont on parle depuis des décennies ! » se serait écrié un diplomate britannique. Il est vrai que **déjà en 1995, Boutros-Boutros-Ghali, alors secrétaire général de l'ONU, déclarait : « Le Conseil de sécurité va devenir illégitime s'il n'est pas profondément réformé »**. Le 16 novembre dernier donc, lors de ce débat à l'Assemblée générale, son président, l'ex-ministre turc Volkan Bozkir, a dénoncé avec virulence le comportement des cinq grands : « À de nombreuses reprises, le Conseil a failli à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationale. **Ce sont les intérêts concurrents de ses membres permanents et leurs recours fréquents au droit de veto qui limitent l'efficacité du Conseil de sécurité, le rendant impuissant** ». Les cinq membres permanents, étant les seuls à disposer de ce droit. Bien qu'il y ait beaucoup de vrais dans ces déclarations, on peut quand même se demander, dans le contexte international actuel, si ces propos n'ont pas été soufflés à Volkan Bozkir par Ankara... Bref, dans tous les cas, la légitimité du Conseil de sécurité dans son format actuel se pose donc à nouveau. Interrogé sur le sujet, **Emmanuel Macron**, qui aime les formules du style « l'OTAN est en état de mort cérébrale », en a par ailleurs rajouté en déclarant que **l'ONU qui n'a pas été réformée depuis des décennies en dépit de l'évolution du monde, ne produisait « plus de solutions utiles »**. Encore du vrai ici. Mais aussi pas mal d'hypocrisie. **Personne au fond ne veut réellement réformer le Conseil de sécurité. Surtout ce qui toucherait à l'augmentation du nombre des membres permanents et au droit de veto**. Éventuellement, un élargissement modeste des membres non permanents du Conseil pourrait être accepté, mais bon... Le Conseil de sécurité, qui peut donc décider de sanctions internationales et d'un recours à la force dans le monde, compte aujourd'hui au total quinze membres : outre les cinq permanents, dix non permanents pour un mandat de deux ans, dont la moitié est renouvelée tous les ans. La représentativité du Conseil a toujours été la question la plus débattue en raison des immenses responsabilités de cette instance.

Conçue sur les décombres de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations unies reflète les rapports de forces de l'époque. La création d'une catégorie de membres permanents du Conseil de sécurité traduit la prééminence des Alliés contre le nazisme en Europe et le Japon dans la zone Asie-Pacifique : États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine. **Cette structuration ne reflète bien évidemment plus l'état actuel des relations internationales. L'aberration la plus visible tient au fait qu'aucun pays africain ne dispose d'un siège de membre permanent alors que 8 opérations de maintien de la paix sur 10 ont lieu en Afrique** - d'où l'importance des passerelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil paix et sécurité de l'Union africaine. Même si elle demeure divisée et entravée par son faible financement, l'organisation panafricaine, repensée en 2002, fait preuve d'une très grande réactivité dans le traitement des crises qui affectent le continent noir. Elle attend donc une reconnaissance de ses efforts par l'ONU. D'une manière générale, **les pays dits émergents ne sauraient demeurer dans un statut de second rang alors que leur importance économique et politique ne cesse de croître**. Il faudrait cependant que chaque continent se mette d'accord sur son champion, ce qui n'est pas chose facile comme l'illustrent les divergences persistantes entre les pays africains à ce sujet... Si on admet assez aisément - sur le papier ! - l'extension du nombre de membres permanents, l'épineuse question du droit de veto, elle, demeure. **C'est la reconnaissance du droit de veto aux P5 qui a emporté l'adhésion des États-Unis au projet de Nations unies après la guerre. Sans veto, pas d'ONU. La suppression pure et simple de cette formule n'est donc pas forcément la solution magique en l'absence de réflexion globale sur les structures de l'ONU. Sauf à souhaiter un retour à la Société des Nations avec les résultats que l'on connaît.** Le veto n'est pas une simple question technique ; c'est une question éminemment politique qui doit refléter un accord politique entre les grandes puissances sur les équilibres internationaux. Il paraît illusoire d'envisager son extension ou sa

réduction sans discussion d'ensemble et un partage des priorités comme ce fut le cas en 1945. On en est loin. En outre, toute réforme du Conseil de sécurité nécessitera une révision de la Charte c'est-à-dire l'aval des cinq membres permanents et une majorité des 2/3 à l'Assemblée générale. Et, comme on dit, ce n'est pas demain la veille que cela risque d'arriver ! En effet, lors du débat du 16 novembre dernier à l'assemblée générale, les 193 membres de l'ONU n'ont fait, malgré des doléances communes, qu'exposer leurs divergences.

Source : Romuald SCIORA, « Réforme du conseil de sécurité de l'ONU, la bonne blague », IRIS, 3/12/2020 [en ligne : <https://www.iris-france.org/152343-reforme-du-conseil-de-securite-de-lonu-la-bonne-blague/>]



Consigne : Que nous apprend le recours au droit de veto par les membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU de l'évolution de la hiérarchie des puissances mondiales et de leurs rapports depuis la Seconde Guerre Mondiale ?